

CAP EMPLOYÉ DE COMMERCE

MULTI-SPÉCIALITÉS

LES OBJECTIFS

- Le titulaire de ce CAP travaille soit dans les commerces de détail, soit dans les rayons spécialisés des grandes surfaces.
- Il est placé sous la responsabilité d'un chef de rayon ou d'un responsable de point de vente.
- Il participe à la réception et au stockage des marchandises en réserve.
- En magasin, il approvisionne les rayons et veille à leur attractivité.
- Il participe à l'accueil, à l'orientation et à la fidélisation du client.
- Il enregistre les marchandises et effectue l'encaissement.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 420 heures
- 12 semaines par an au CFA
- 35 heures de cours par semaine

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA
- 2 semaines en entreprise

PROFIL DU CANDIDAT

- Jeune jusqu'à 30 ans.
- Être titulaire d'un autre diplôme (de niveau V ou plus)

ADMISSION

- Un contrôle des connaissances générales
- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat et son futur employeur

TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail qui permet au jeune l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par ce diplôme.

Le vendeur effectue l'acte de vente (accueil, recherche des besoins, conseil, présentation du produit) et assure l'approvisionnement, la mise en rayon et l'entretien du magasin. Le métier exige un sens de l'organisation, une bonne communication, de la patience, de la courtoisie, de la bonne humeur...

RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Age	Salaire en % du SMIC*
Jusqu'à 17 ans	37%
18 à 20 ans	49%
21 ans et plus	61%

À titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 9.88 €/heure au 1^{er} janvier 2018 soit 1498.49 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires

* Majoration de 15 points si le jeune est titulaire d'un diplôme du même secteur professionnel

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- Employé de grande surface
- Employé de libre-service
- Employé de rayon
- Gondolier caissier
- Employé de commerce (textile, articles de sport)

SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Hypermarchés, supermarchés
- Petites surfaces de proximité
- Grand magasins, magasins à succursales
- Maxi-discompteurs (hard-discount)

LA FORMATION :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Techniques commerciales
- Environnement économique, juridique et social
- Prévention santé environnement

POURSUITE D'ÉTUDES

Première Bac professionnel Commerce

RENSEIGNEMENTS

CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29

24, route de Cuzon - cs21037

29196 QUIMPER CEDEX

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : www.campusdesmetiers29.bzh

☎ : 02 98 76 46 58

@ : cfa@cma29.fr